

**DELIBERATION N°13/2020**

Le **Mardi 28 janvier 2020** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 26

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	x			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		x		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier			x	DYEN Michel	
	LEOUTRE Jean-Marc	x			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence			x	CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			x	CARREL Henri	
	PILARD Etienne			x	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	x			TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		x		ROTA Michel	
	GARZON Philippe			x	GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	x			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			x	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	x			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	x			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude			x	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves			x	GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	x			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			x	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			x	SILVESTRE Maxime	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	RAFFIN Jean-Claude	x			BUTTARD Jean-Marc	
CC HAUTE TARENTEISE	PENNA Jean-Luc	x			PASCAL-MOUSSELARD Gaston	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES		x		BLANC Henri	
REGION	BONNIVARD Emilie			x		
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	x
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>3</b>	<b>12</b>		
<b>TOTAL VOTANTS</b>		<b>14</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL VOIX</b>		<b>26</b>				

Accusé de réception en préfecture  
073-487899056-20200128-DEL13-2020-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

**DELIBERATION N°13/2020**

**Objet : APPROBATION DU PPI 2020-2024**

L'article L 324-2-2 modifié par la loi ALUR, impose aux établissements Publics Fonciers Locaux un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) qui :

- définit ses actions, leurs modalités et les moyens mis en œuvre,
- Précise les conditions de cession du foncier propres à garantir un usage conforme aux mission de l'établissement

Le PPI doit tenir compte des priorités énoncées dans les documents d'urbanisme ainsi que des objectifs de réalisation de logements précisés par les PLH.

Un recensement des besoins en matière d'acquisitions foncières a été réalisé auprès de l'ensemble des collectivités adhérentes à l'EPFL de la Savoie. Le projet de PPI 2020-2024 a été présenté lors des séances du 17 Septembre 2019 et du 5 Novembre 2019 et actualisé en fonction des observations de nos adhérents.

Ce plan prévoit notamment, tout comme le précédent PPI, d'intervenir sur 7 axes selon les montants estimés ci-dessous :

- Logement
- Revitalisation centre bourg
- Développement économique et touristique
- Equipements publics
- Espaces agricoles et naturels
- Réserves foncières
- Projet Lyon Turin

Il prévoit également :

- Taux fixe sur l'ensemble des axes d'intervention : **2 % HT/an**
- Taux minoré sur les thèmes considérés comme prioritaires : **1 % HT/an**
- Taux majoré de 5% en cas de prolongation de portage (uniquement sur les durées de prolongation)

Accusé de réception en préfecture  
073-487899056-20200128-DEL13-2020-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

Des modalités de remboursement plus simples :

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020/2024**



**Modalités de portage :**

LES AXES D'INTERVENTION	DURÉES DE PORTAGES		MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL	FRAIS DE PORTAGE
- LOGEMENT - REVITALISATION DES CENTRES BOURG - DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE & ECONOMIQUE	jusqu'à 8 ans <sup>1</sup> maximum	jusqu'à 6 ans	4 % d'avance en capital/an et paiement du solde au terme <b>OU</b> annuités constantes jusqu'à la fin du portage	2% HT Versement au terme du portage
		Supérieur à 6 ans	annuités constantes jusqu'à la fin du portage	
- ÉQUIPEMENTS PUBLICS - RÉSERVES FONCIÈRES	jusqu'à 6 ans <sup>1</sup> maximum		annuités constantes jusqu'à la fin du portage	2% HT Versement au terme du portage
- ESPACES AGRICOLES ET NATURELS	jusqu'à 18 ans <sup>1</sup> maximum		annuités constantes jusqu'à la fin du portage	2% HT Versement au terme du portage
- PROJET LYON TURIN	jusqu'à 15 ans maximum et remboursement selon les modalités de la convention Etat EPFL SAFER			

<sup>1</sup> Les durées de portage sont validées par le CA de l'EPFL  
Les prolongations de portage ne sont possibles qu'avec l'aval du Conseil d'Administration de l'EPFL et génèrent une majoration du taux de portage à 5%

Etablissement Public Foncier Local de la Savoie  
CS 42623 - 25 rue Jean Pellerin  
73026 CHAMBERY cedex  
Tél. 04 79 25 23 38 - mail : contact@epfl73.fr



<http://www.epfl73.fr>



Accusé de réception en préfecture  
073-487899056-20200128-DEL13-2020-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

**DELIBERATION N°13/2020**

Des volumes financiers adaptés aux besoins des collectivités :

Axe d'intervention	2020/2024
Logement	46 M€
Revitalisation centre bourg	
Développement économique et touristique	30 M€
Equipements publics	10 M€
Espaces naturels et agricoles	1 M€
Lyon Turin	2 M€
Réserves foncières	1 M€
<b>TOTAL 2020-2024</b>	<b>90 M€</b>

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Plan Pluriannuel d'Intervention 2020-2024, ses orientations, ses actions, les taux de portage, les modalités de remboursement ainsi que les volumes financiers affectés à chaque axe d'intervention. Conformément à l'article L324-2-2 du code de l'urbanisme, le PPI sera transmis au Préfet de Région.

Le 03/02/2020  
Le Président  
Jean-Marc LÉOUTRE

<b>VOTE :</b>	
<b>Pour</b>	<b>14</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>



Accusé de réception en préfecture  
073-487899056-20200128-DEL13-2020-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020